

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE BETHEMONT-LA-FORET

Département du Val d'Oise

Arrondissement de Pontoise

Canton de Domont

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°: 031-2021

Du : 22 juin 2021

Nombre de Conseillers :
en exercices : 11
présents : 9
votants : 9

Date de la convocation :
18 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux juin, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Didier Dagonet, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Didier Dagonet, Maire,
Madame Isabelle Oger, Adjointe au Maire,
Messieurs Thierry Vincent, Michel Monteiro, Adjoints au Maire,
Mesdames Béatrice Brun, Malvina Boquet, Sophie Papon, Conseillères municipales,
Messieurs Bernard Gourdy, Jean-Baptiste Rouault, Conseillers municipaux.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Madame Morgane Auger, Conseillère municipale,
Monsieur Patrice Glandières, Conseiller municipal,

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Malvina Boquet, Conseillère municipale,

ASSISTAIT EGALEMENT A LA REUNION :

Madame Laurence Guérault, Secrétaire de Mairie

OBJET : Demande de subvention pour les travaux d'enfouissement des réseaux auprès du SMDEGTVO au titre de l'année 2019

Sur le rapport de Monsieur Didier Dagonet, Maire

Le Conseil Municipal,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant, qu'il est proposé de réaliser des travaux d'enfouissement des réseaux rue de la Vieille France entre la rue des Petits Pavés et la rue de la Croix Frileuse pour un montant estimé de 315 000.00 euros HT,

Considérant, qu'il est proposé de demander une subvention au SMDEGTVO à raison de :

- 40% du montant HT des travaux relatifs à la distribution publique d'électricité,
- 15% du montant HT des travaux relatifs au réseau téléphonique,
- 12% du montant HT des travaux relatifs à l'éclairage public,

Considérant, l'absence d'observation,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Résultats des votes	Pour	Contre	Abstention
Nombre de voix	9	-	-

Approuve, le projet des travaux d'enfouissement des réseaux rue de la Vieille France entre la rue des Petits Pavés et la rue de la Croix Frileuse,

Autorise, le Maire à faire la demande de subvention auprès du SMDEGTVO et à signer tout acte afférent,

Dit, que les crédits correspondants seront inscrits au budget de la Commune,

Dit, que le présent acte est susceptible d'un recours qui devra être formé dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, auprès du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise (la Cour Administrative d'appel compétente étant celle de Versailles) (Art. R 421.1 à 5 du Code de Justice Administrative).

Pour extrait conforme au registre

Fait à Béthemont-la-Forêt, le 22 juin 2021

Didier DAGONE

Maire de Béthemont-la-Forêt

